

LA PROBLEMATIQUE DE LA LUTTE ANTI-DRONES



Colonel (A) Julien Sabéné

Secrétariat général de la défense et de la sécurité aérienne Mission interministérielle de sûreté aérienne



DES INCIDENTS A REPETITION

- 133 incidents depuis septembre 2014, surtout de nuit:
 - 45% sites nucléaires
 - 22% zones urbaines
 - 19% implantations militaires
 - 8% aéroports
 - 6% infrastructures d'importance vitale
 - <1% prison
- Une approche par le haut en vue d'identifier des solutions rapidement
- Une démocratisation de la 3D à double tranchant: vers une possible menace asymétrique?

ORIENTATIONS PRINCIPALES

- **Préserver les opportunités économiques** de la filière des drones civils
- Conserver un équilibre entre développement de la filière et prise en compte proportionnée des nouveaux risques
- Réduire, dans le même temps, les actes non intentionnels et les actes malveillants (ie améliorer la sécurité des vol et la sûreté)
- S'inscrire dans une approche globale (amélioration du cadre juridique et des réponses capacitaires).
- Utiliser l'ensemble de la palette disponible : sensibiliser/éduquer/dissuader/sanctionner
- Prendre en compte le cadre internationale et exploiter les nombreuses convergences identifiées avec nos partenaires étrangers



LOI SUR LES DRONES CIVILS

- Inspirée du rapport du SGDSN présenté aux parlementaires le 20 octobre 2015
- Loi n°2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils:
 - 7 nouvelles obligations



- » Information
- » Formation
- » Enregistrement/immatriculation



- » Signalement électronique
- » Signalement lumineux
- » Limitation des capacités
- » Avertisseur sonore en cas d'accident imminent
- Mise en place d'un régime de sanctions (amendes) en cas de non-respect de ces obligations
- A venir: promulgation de décrets détaillant certaines dispositions
- Mise en œuvre de ces nouvelles obligations au 1er juillet 2018 (1er janvier 2019 pour les modèles de drones les moins récents)



REPONSES CAPACITAIRES

- Face aux drones malveillants, des contremesures sont nécessaires
- Mars 2015: un état des lieux décevant
- Appel à projet flash (18 mois) pour trois systèmes de lutte antidrone basés sur la détection/identification/neutralisation, financés par le SGDSN avec le soutien de l'Agence nationale pour la recherche (ANR):
 - ANGELAS
 - BOREADES
 - SPID

18 NOV 16: DEMONSTRATION LAD A VILLACOUBLAY



















QUEL CADRE JURIDIQUE?

- Une défense aérienne robuste adaptée aux aéronefs pilotés
- Besoin de réagir rapidement face à un engin furtif et fugace
- Réponses cinétiques non performantes (filets, projectiles, jet de matière,...)
- Efficacité de la neutralisation électronique (brouillages TC, vidéo, GPS)
- Article dérogatoire CPCE (article L. 33-3-1: besoins de l'ordre public, de la défense et de la sécurité nationale ou du service public de la justice)
- Nécessité de recourir à une étude d'impact
- France pionnière à l'international



QUESTIONS?



Séminaire ASPROM - Paris 25 janvier 2017